

# Dessinateur/projeteur

**Le dessinateur/projeteur** conçoit et réalise à l'aide d'outils informatiques des plans concernant le bâtiment, neuf ou en réhabilitation, sous forme d'avant-projet ou de plan d'exécution. Il participe à des relevés sur sites et vérifie les dossiers d'ouvrages exécutés.

## Le métier

Le dessinateur/projeteur est autonome dans l'organisation du travail. Il travaille en bureau mais peut être amené à se déplacer sur le terrain. Ses horaires sont réguliers. Il travaille en équipe projet avec l'obligation de respecter des délais. Son travail, fondé sur des informations fiables, permet une bonne interprétation graphique des orientations techniques d'un projet.

## Les activités

- Elaborer et modifier des documents graphiques aux différents stades d'un projet bâtiment
- Evaluer de façon quantitative et prévisionnelle des projets et être en relation avec les bureaux d'études et les entreprises
- Gérer les matériels, logiciels et supports d'information
- Vérifier des dossiers d'ouvrage exécutés
- Relevés partiels de bâtiments et mise en ligne sous base de données informatisée

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de technicien supérieur territorial, de contrôleur de travaux territorial ou d'agent de maîtrise.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME